

## COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPLA DU JEUDI 04 MAI 2017

|                       |    |   |
|-----------------------|----|---|
| Membres en exercice : | 19 | L'an deux mille dix-sept, le quatre mai, à dix-neuf heures trente minutes, le Conseil Municipal de PORTETS, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Didier CAZIMAJOU, Maire.  |
| Membres présents :    | 13 | Date de la convocation : <b>27 avril 2017.</b>  |
| Membres votants :     | 18 | <b>Présents :</b> Didier CAZIMAJOU (Maire), Jean-Claude PEREZ, Fabrice MICHY, Christiane CAZIMAJOU, Claude VETIER, Mariline RIDEAU (Adjoints), Doris GAUTHIER, Joseph ARBORE, Karine BALL, Yann SAGET, Maryline VALLADE, Jean-Claude VACHER, Marie-Dolorès ANGULO (Conseillers Municipaux). |
|                       |    | <b>Absents avec délégation :</b> Marie-Claude MARQUETON (pouvoir à Jean-Claude PEREZ), Thierry RENAUD (pouvoir à D. CAZIMAJOU), Hélène BOUTIER (pouvoir à Marie-Dolorès ANGULO), S. MACHEFERT (pouvoir à C. CAZIMAJOU), Philippe DUGOUA (pouvoir à Jean-Claude VACHER).                     |
|                       |    | <b>Excusés :</b> <i>Néant.</i>  |
|                       |    | <b>Absente :</b> Emeline ARONDEL.   |
|                       |    | <b>Secrétaire de séance :</b> Mariline RIDEAU.  |

### PREAMBULE

Le Maire demande aux élus présents s'ils ont bien pris connaissance du compte-rendu de la réunion du Conseil municipal du 03 avril 2017. Aucune observation n'étant formulée, ce compte rendu est adopté par 16 voix « pour » et 2 voix « contre » (H. BOUTIER, M-D. ANGULO).

Mme Mariline RIDEAU est désignée en qualité de secrétaire de séance.

### DELIBERATIONS

#### 2017/26 - ACHAT DE MATERIEL TECHNIQUE EN LOCATION

Le Maire informe le Conseil municipal qu'il est nécessaire d'équiper le service technique afin qu'il puisse assurer les travaux d'entretien des espaces verts et du stade. Il fait part des propositions reçues et indique que celle des Ets RULLIER est la plus intéressante.

Jean-Claude VACHER détaille la proposition des Ets RULLIER :

- a) Tracteur John DEERE type 2036 R + Bac de ramassage type 580L, bennage en hauteur + Broyeur déportable DELMORINO type FUNNY SUPER.
  - Location-vente à taux 0% sur 48 mois, soit 733,72 € TTC par mois ;
- b) Tondeuse autoportée John DEERE, type X 950 R, homologuée route, équipée d'un bac de ramassage, bennage en hauteur + Taille-haie STIHL HS 82 R, 60 cm.
  - Location-vente à taux 0% sur 48 mois, soit 434,40 € TTC par mois.
- Valeur unitaire des matériels :
  - Tracteur John DEERE : 24.908,40 € TTC ;
  - Bac de ramassage : 7.046,40 € TTC ;
  - Broyeur déportable : 3.264,00 € TTC ;
  - Tondeuse John DEERE : 20.280,00 € TTC ;
  - Taille-haie : 571,20 € TTC.
- Total des loyers mensuels : 1.168,12 € TTC

Doris GAUTHIER demande si la consultation a été effectuée dans le cadre d'un appel d'offres. Le Maire lui indique que les entreprises ont été consultées par devis

Marie-Dolorès ANGULO s'étonne que les matériels choisis ne soient pas de marque française ; elle demande où seront stockés ces matériels. Le Maire lui répond que, d'une part, il n'a pas connaissance de marques françaises fabricant ce type de matériel, que, d'autre part, le matériel sera stocké à proximité de la mairie.

Joseph ARBORE demande si le contrat de location prévoit l'entretien du matériel. Jean-Claude VACHER répond que cela n'est pas prévu mais qu'il a mis en place des fiches de suivi du matériel que devront remplir scrupuleusement les agents techniques qui l'utiliseront.

Le matériel est garanti pendant 2 ans. Cette acquisition permettra de remplacer les prestations de l'entreprise qui était titulaire du marché d'entretien des espaces verts et dont le contrat est arrivé à terme.

Joseph ARBORE demande s'il est prévu de récupérer les tontes pour en faire du compost. Jean-Claude VACHER précise qu'il étudie

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, par 16 voix « pour » et 2 abstentions (H. BOUTIER, M-D. ANGULO), accepte les propositions des Ets RULLIER telles que décrites ci-dessus et autorise le Maire à signer toutes les pièces nécessaires au règlement de cette affaire.

### **2017/27 - EVOLUTION DU BUREAU DE LA POSTE (Guichet)**

Le Maire informe le Conseil Municipal que suite aux échanges avec la Direction Régionale de la Poste en date du 22 avril 2017, il lui a été remis un diagnostic partagé concernant les modalités d'évolution du bureau de Poste de Portets. Sachant que le niveau de fréquentation du Guichet a diminué de 12% entre 2015 et 2016, la Poste souhaite mettre en place avec la Collectivité un partenariat de mutualisation de l'activité postale (Agence Postale Communale).

Nous disposons d'un délai de 2 mois pour nous prononcer sur les différentes formes de présence postale (concernant essentiellement le Guichet).

Considérant la nécessité de pérenniser le rôle majeur du service de proximité et de maillage territorial du service public de la Poste, le Conseil Municipal demande à la Direction Régionale de la Poste l'abandon du projet d'évolution du bureau de la Poste de Portets (Guichet).

Marie-Dolorès ANGULO indique qu'il est regrettable qu'elle ait été informée de cela le jour du 1<sup>er</sup> tour des élections présidentielles ; elle précise qu'une pétition a circulé parmi la population.

Claude VETIER indique que M. Hervé GILLE, Conseiller départemental, et M. Gilles SAVARY, Député, soutiennent l'action de la commune en vue de conserver, en l'état, leur guichet postal.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, se prononce contre la proposition d'évolution du Bureau de la Poste demandé par la Direction Régionale de la Poste et demande le maintien du Guichet en l'état.

### **2017/28 – ADHESION DE LA COMMUNE A « GIRONDE RESSOURCES »**

► Vu l'article L.5511-1 du Code Général des Collectivités Territoriales qui dispose que « Le département, des communes et des établissements publics intercommunaux peuvent créer entre eux un établissement public dénommé agence départementale. Cette agence est chargée d'apporter aux collectivités territoriales et aux établissements publics intercommunaux du département qui le demandent une assistance d'ordre technique, juridique ou financière » ;

► Vu la délibération du Conseil départemental de la Gironde en date du 14 décembre 2016 ayant pour objet d'approuver la création de cet établissement public administratif ;

► Vu les statuts de l'agence technique départementale dénommée « Gironde Ressources » ;

► Compte-tenu de l'intérêt pour la collectivité de l'existence d'une telle structure,

Doris GAUTHIER demande si cet organisme ne va pas faire doublon avec d'autres (SCOT,...) et si l'adhésion ne peut pas être prise en charge par la CDC. Le Maire lui répond que le SCOT (Schéma de Cohérence Territoriale) n'a rien à voir avec ce type de projet, que son but est d'étudier l'ensemble du territoire avec une vision à 20 ans ; il précise que la CDC est invitée aussi à adhérer.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, par 11 voix « pour » et 7 abstentions (M. RIDEAU, D. GAUTHIER, J. ARBORE, T. RENAUD, Y. SAGET, M-D. ANGULO, H. BOUTIER), décide d'approuver les statuts de l'agence technique départementale « Gironde Ressources », d'adhérer à « Gironde Ressources », d'approuver le versement d'une cotisation dont le montant sera fixé par l'assemblée générale, de désigner Didier CAZIMAJOU comme délégué titulaire et Jean-Claude VACHER comme délégué suppléant pour siéger au sein de « Gironde Ressources », d'autoriser le Maire à signer tous les documents relatifs à cette décision.

## **2017/29 - TRANSFERT DU SIEGE SOCIAL DU SYNDICAT ARPOCABE**

Le Maire expose au Conseil municipal qu'il a reçu de la part du Président de l'ARPOCABE une demande de transfert du siège social du syndicat intercommunal d'eau potable de la mairie de BEAUTIRAN à la mairie de PORTETS, 11, Grand Rue.

En effet, le Maire de BEAUTIRAN ne souhaitait plus héberger cette structure.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve la délibération du Conseil syndical de l'ARPOCABE en date du 23 novembre 2016 portant sur le transfert du siège social du syndicat à la mairie de PORTETS.

## **2017/30 - ESPACE CULTUREL LA FORGE : REVISION DES TARIFS DE LOCATION**

Le Maire informe le Conseil municipal qu'afin de veiller au bon ordre et à la sécurité des usagers et des riverains, il convient de s'attacher les services, de 20h00 à 05h00, d'une société de gardiennage et de surveillance lors des locations de l'Espace Culturel en soirée.

Yann SAGET donne des informations sur les nouveaux tarifs.

Marie-Dolorès ANGULO indique que beaucoup de riverains se plaignent des nuisances sonores émises lors des locations. Le Maire lui répond qu'il va être mis en place un limiteur de pression acoustique et qu'une consultation d'entreprises est en cours.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, fixe les tarifs suivants de location :

### **1/Location aux particuliers :**

|                                       | PORTETS  |          | HORS PORTETS |            |
|---------------------------------------|----------|----------|--------------|------------|
|                                       | H.T.     | T.T.C.   | H.T.         | T.T.C.     |
| Foyer seul (inclus tables et chaises) | 800,00 € | 960,00 € | 1.050,00 €   | 1.260,00 € |
| Forfait ménage                        | 125,00 € | 150,00 € | 125,00 €     | 150,00 €   |
| Journée supplémentaire                | 300,00 € | 360,00 € | 375,00 €     | 450,00 €   |

### **2/Location aux entreprises :**

|   | 1 jour     |            | 2 jours    |            | Par jour supplémentaire |          |
|---|------------|------------|------------|------------|-------------------------|----------|
|   | H.T.       | T.T.C.     | H.T.       | T.T.C.     | H.T.                    | T.T.C.   |
| Foyer seul (inclus tables et chaises)<br>Samedi, dimanche et jours fériés en journée                                | 1.050,00 € | 1.260,00 € | 1.470,00 € | 1.764,00 € | 350,00 €                | 420,00 € |
| Foyer seul (inclus tables et chaises)<br>Samedi, dimanche et jours fériés en soirée                                 | 1.175,00 € | 1.410,00 € | 1.595,00 € | 1.914,00 € | 475,00 €                | 570,00 € |
| Foyer seul (inclus tables et chaises)<br>Lundi, mardi, mercredi, jeudi, vendredi – Moins de 70 personnes en journée | 500,00 €   | 600,00 €   | /          | /          | /                       | /        |
| Foyer seul (inclus tables et chaises)<br>Lundi, mardi, mercredi, jeudi, vendredi – Moins de 70 personnes en soirée  | 625,00 €   | 750,00 €   | /          | /          | /                       | /        |
| Foyer seul (inclus tables et chaises)<br>Le 31 décembre   | 1.600,00 € | 1.920,00 € | /          | /          | /                       | /        |
| Forfait ménage  | 150,00 €   | 180,00 €   | /          | /          | /                       | /        |
| Foyer + salle de spectacle (+ régisseur 4 heures consécutives et ménage) en journée                                 | 2.200,00 € | 2.640,00 € | 2.600,00 € | 3.120,00 € | 400,00 €                | 480,00 € |
| Foyer + salle de spectacle (+ régisseur 4 heures consécutives et ménage) en soirée                                  | 2.325,00 € | 2.790,00 € | 2.725,00 € | 3.270,00 € | 525,00 €                | 630,00 € |

### **3/Location aux associations et comités d'entreprises :**

|  | PORTETS    |            | HORS PORTETS |            |
|--|------------|------------|--------------|------------|
|  | H.T.       | T.T.C.     | H.T.         | T.T.C.     |
| Foyer seul (inclus tables et chaises)<br>Samedi, dimanche et jours fériés en journée                                 | 208,34 €   | 250,00 €   | 875,00 €     | 1.050,00 € |
| Foyer seul (inclus tables et chaises)<br>Samedi, dimanche et jours fériés en soirée                                  | 333,34 €   | 400,00 €   | 1.000,00 €   | 1.200,00 € |
| Foyer seul (inclus tables et chaises)<br>Lundi, mardi, mercredi, jeudi, vendredi<br>Moins de 70 personnes en journée | /          | /          | 416,67 €     | 500,00 €   |
| Foyer seul (inclus tables et chaises)<br>Lundi, mardi, mercredi, jeudi, vendredi<br>Moins de 70 personnes en soirée  | /          | /          | 587,67 €     | 705,20 €   |
| Foyer seul (inclus tables et chaises)<br>Le 31 décembre  | 1.000,00 € | 1.200,00 € | 1.208,34 €   | 1.450,00 € |
| Forfait ménage   | 125,00 €   | 150,00 €   | 125,00 €     | 150,00 €   |
| Journée supplémentaire en journée  | 125,00 €   | 150,00 €   | 200,00 €     | 240,00 €   |
| Journée supplémentaire en soirée   | 250,00 €   | 300,00 €   | 325,00 €     | 390,00 €   |
| Foyer + salle de spectacle en journée<br>(+ régisseur 4 heures consécutives et ménage)                               | 1.041,67 € | 1.250,00 € | 1.500,00 €   | 1.800,00 € |
| Foyer + salle de spectacle en soirée<br>(+ régisseur 4 heures consécutives et ménage)                                | 1.166,67 € | 1.400,00 € | 1.625,00 €   | 1.950,00 € |
| Journée supplémentaire en journée  | 133,34 €   | 160,00 €   | 500,00 €     | 600,00 €   |
| Journée supplémentaire en soirée   | 258,34 €   | 310,00 €   | 625,00 €     | 750,00 €   |

### **4/Location aux collectivités publiques (Etat, Régions, Départements, Communes, Communautés de communes, Etablissements publics) :**

|   | H.T.       | T.T.C.     |
|---|------------|------------|
| Foyer seul (inclus tables et chaises) en journée              | 875,00 €   | 1.050,00 € |
| Foyer seul (inclus tables et chaises) en soirée               | 1.000,00 € | 1.200,00 € |
| Forfait ménage  | 125,00 €   | 150,00 €   |
| Journée supplémentaire en journée                             | 200,00 €   | 240,00 €   |
| Journée supplémentaire en soirée                              | 325,00 €   | 390,00 €   |
| Foyer + salle de spectacle (+ régisseur et ménage) en journée | 1.500,00 € | 1.800,00 € |
| Foyer + salle de spectacle (+ régisseur et ménage) en soirée  | 1.625,00 € | 1.950,00 € |

### **5/Location de la tente :**

Le montage et le démontage seront assurés par le personnel communal.  
La tente ne pourra être montée que sur le domaine de l'Espace culturel la Forge.

|                                    | PORTETS |          | HORS PORTETS |          |
|------------------------------------|---------|----------|--------------|----------|
|                                    | H.T.    | T.T.C.   | H.T.         | T.T.C.   |
| Entreprises, Comités d'entreprises | 83,34 € | 100,00 € | 125,00 €     | 150,00 € |

Les tarifs indiqués ci-dessus seront applicables à tout contrat de location signé à compter du 09 mai 2017.

## **QUESTIONS DIVERSES**

- Le Maire présente aux élus le projet d'implantation de la borne de rechargement pour les véhicules électriques.
- Le Maire donne lecture du courrier du Procureur de la République l'informant que, suite à l'accident au port du 09 septembre 2016, il n'avait été révélé aucun indice suspect et qu'en conséquence, l'affaire était classée sans suite.  
Marie-Dolorès ANGULO demande quelle suite le Maire compte donner pour que le port soit réparé. Le Maire rappelle, une nouvelle fois, les négociations en cours actuellement avec la CDC.
- Claude VETIER demande des précisions sur la panne électrique de ce week-end. Le Maire précise que cela fait suite à un accident automobile sur un poteau supportant une ligne téléphonique et une ligne haute tension, ce qui a obligé ERDF à couper l'alimentation le temps nécessaire à la réparation.
- Joseph ARBORE remercie la municipalité pour le traçage de la nouvelle place « handicapés » près de l'école.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est close à 20h30.